

LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AUBE



UNE ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

Notre fédération départementale participe aux décisions en matière de biodiversité et de mise en valeur de l'espace naturel qui évolue aux rythmes des mutations accélérées de notre société. Elle apporte grâce à ses collaborateurs techniques et scientifiques sa contribution en matière d'expertise écologique. Elle met en oeuvre et subventionne d'importants programmes de jachères et d'aménagements en faveur de la faune sauvage, en partenariat étroit avec le monde agricole.

COMITE DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE



UNE ASSOCIATION AGRÉÉE JEUNESSE ET SPORT

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'AUBE regroupe 16 associations fédérées, soit plus de 570 licenciés. Développe la pratique de l'activité par la publication et la promotion des randonnées organisées par ses associations. Il est l'organisme départemental représentant de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, délégataire de l'activité randonnée, reconnu d'utilité publique, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.



LA CHASSE ET LA RANDONNEE, COMMENT CA MARCHE ?

La chasse dans l'Aube se pratique du troisième dimanche de septembre au dernier week end de février. L'augmentation des populations de grand gibier et les dégâts causés aux cultures



peuvent parfois conduire les chasseurs à intervenir sur le territoire à partir du 15 Août. Lorsqu'une chasse au grand gibier est en cours, les chasseurs balisent la zone concernée à l'aide de panneaux destinés à prévenir les autres usagers de la nature.

COMMENT FAIRE FACE A UNE BATTUE

Prendre contact avec le premier chasseur posté pour connaître le déroulement de la chasse. Si, exceptionnellement, vous devez traverser la zone chassée, regrouper les randonneurs et se mettre impérativement du même côté que les chasseurs postés. Ne l'oublions pas, en dehors de la période de chasse, beaucoup de chasseurs sont aussi des randonneurs, pratiquer la chasse ou la randonnée c'est d'abord aimer la nature! Des zones de chasse sont parfois neutralisées les jours de grandes randonnées. Alors n'hésitez pas contacter la fédération départementale des chasseurs qui vous aidera en entrant en contact avec les responsables de territoire de chasse.



CHASSEURS & RANDONNEURS Dans l'Aube



LE PARTAGE DE L'ESPACE
POUR UNE COHABITATION
ENTRE CHASSEURS
& RANDONNEURS

Cette plaquette a été rédigée conjointement par la Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aube. En partenariat avec l'Office national des forêts et la Maison de la Forêt privée.

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



des chasseurs de L'AUBE



APPRENONS À COHABITER

Tout commence par la courtoisie : chasseurs et randonneurs se rencontrent régulièrement sur le terrain. Tout se passe généralement mieux avec un simple bonjour et avec le sourire !

AMIS RANDONNEURS vous pouvez vous renseigner des périodes de chasse auprès de la FDC 10 et sur le site www.FDC10.org. N'oubliez pas, le printemps est une période primordiale pour les espèces (naissances). Le calme est souhaitable durant cette période. Il est nécessaire de suivre les chemins balisés pour ne pas déranger la faune sauvage. Si vous trouvez de jeunes animaux, ne les approchez pas !



AMIS CHASSEURS avertissez de votre présence à l'aide de panneaux placés sur le terrain qu'une chasse est en cours. Lorsque vous croisez un randonneur, ouvrez et déchargez votre arme : le contact n'en sera que plus facile.



Quelques recommandations



Portez un gilet fluo en chasse du grand gibier.

Mettez en place une signalisation temporaire sur les principales voies d'accès et sur les itinéraires balisés (chasse en cours...)

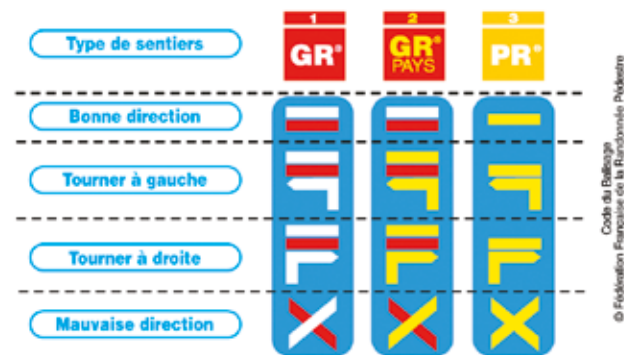
Ouvrez et déchargez votre arme.

Tenez vos chiens afin de faciliter la discussion.

Respectez les circuits balisés et les chemins ouverts au public sur vos territoires de chasse.

LE BALISAGE DES CIRCUITS DE RANDONNÉE EST DÉFINI SELON LES NORMES SUIVANTES :

LES TYPES DE BALISAGE



1 Grande Randonnée / 2 Grande Randonnée de Pays / 3 Promenade & Randonnée

Quelques recommandations

Privilégiez des tenues claires ou vives, le port d'un gilet fluo est fortement recommandé.

Respectez la signalisation temporaire (chasse en cours...)

N'interférez pas dans le déroulement de la chasse en cours.

Tenez vos chiens en laisse du 15 avril au 30 juin. Le reste de l'année, ne les laissez pas divaguer.

Nous contacter



COMITÉ DE L'AUBE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE (FFRP)

63 AV PASTEUR, 10000 TROYES

Tél. 03 25 74 98 94 - comite-aube-ffrp@wanadoo.fr



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE

Chemin de la Queue de la Pelle
10440 LA RIVIERE DE CORPS

Tél. 03 25 71 51 11

Mail : fdc10@fdc10.org - www.fdc10.org

Ouverture des bureaux : Du lundi au vendredi :
9h à 12h - 14h à 17h (Fermés le samedi)

Les grandes dates :

- **Ouverture Générale** de la Chasse 3^e dimanche de Septembre - De 8h30 à 17h30.
- **La chasse des animaux** soumis au plan de chasse c'est le Samedi, Dimanche, Lundi et jours fériés. Fermeture Générale dernier jour de Février.
- **La chasse du sanglier** est autorisée en mars pour protéger les cultures agricoles.
- **Le plan de chasse** : Consiste à attribuer, pour un territoire donné, un quota maximum d'animaux à prélever (Chevreuils, Sangliers, Cerfs).

Si vous trouvez un animal mort ?



Contactez les Services de la FDC 10 au 03 25 71 51 11, dans le cadre de ses missions de services publics, la FDC 10 analyse les animaux de mort suspecte (Réseau National SAGIR).